

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

83 N° 4 1961

Composition des Commissions préparatoires
du II Concile oecuménique du Vatican

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

p. 409 - 410

<https://www.nrt.be/fr/articles/composition-des-commissions-preparatories-du-ii-concile-oecumenique-du-vatican-1820>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Instruction du 5 décembre 1960 aux Ordinaires et Supérieurs religieux d'Italie. — (*A.A.S.*, 1960, p. 1022-1025).

En exécution du Motu proprio dont il a été question ci-dessus (p. 405) Mgr

M. Giusti, président de la Commission pontificale pour les Archives ecclésiastiques d'Italie, a soumis à l'approbation du Souverain Pontife, dans une audience du 5 décembre 1960, les premières instructions aux Ordinaires et Supérieurs religieux. Nous en relevons les dispositions les plus caractéristiques.

Le matériel rassemblé dans les archives, qu'il soit ancien ou récent, forme une unité et par sa nature et par sa destination. Il faut qu'un soin égal, inspiré des moyens techniques les mieux adaptés, soit porté à la conservation des diverses pièces.

En principe, les archives sont conservées par l'entité juridique dont elles proviennent. Dès lors le transfert d'archives à un centre diocésain et régional est subordonné à l'assentiment de la Commission pontificale. Toute espèce d'aliénation et cession est absolument défendue, non seulement des pièces qui, à cause de leur caractère historique, doivent être considérées comme des biens précieux (cfr c. 1497, § 2) mais aussi de tout acte ou écrit qui par sa nature et destination appartient à ces archives ecclésiastiques. Si la personne juridique qui détient les archives vient à disparaître, celles-ci, sauf dispositions contraires, passent à la personne de rang supérieur.

Les Ordinaires et les Provinciaux religieux nommeront un « Délégué pour les archives » qui les aidera en tout ce qui concerne la surveillance et l'ordre des dépôts d'archives de leur juridiction. Les Instructions, ne faisant pas mention à cette occasion du Chancelier épiscopal à qui revient la tâche de veiller aux archives de la curie (c. 372), paraissent envisager un nouvel office. Mais sans doute le chancelier sera-t-il le plus apte à le remplir... si par ailleurs il en a le temps.

Il est de grande importance d'établir judicieusement la classification selon laquelle les pièces d'archives seront rangées.

L'élimination régulière des pièces que l'on peut juger n'être plus utiles est une opération délicate. Jamais la décision ne peut être prise par une seule personne; une commission de trois membres au moins, dont la manière de voir sera contrôlée par l'Ordinaire ou le Supérieur, fixera les normes selon lesquelles cette destruction sera faite. De celle-ci d'ailleurs on tiendra un procès-verbal. La destruction de toute pièce de plus de cent ans demande l'intervention de la Commission pontificale.

La consultation des archives pour fin d'études doit être accordée largement, comme c'est le cas pour les archives secrètes du Vatican. La photographie des pièces sera pareillement concédée; mais non pas, sans permission de la Commission pontificale, du fonds entier d'archives ou d'une section importante.

Le prêt de documents ne sera accordé que dans des cas exceptionnels et avec les garanties requises. S'il comporte un transfert momentané (p. ex. pour une exposition) à une entité non soumise à la juridiction de l'Ordinaire ou du Supérieur religieux, il faudra chaque fois l'approbation de la Commission pontificale. En tout cas, le prêt à des personnes privées est toujours interdit. E. B.

Composition des Commissions préparatoires du II^e Concile œcuménique du Vatican.

Nous donnons ci-dessous les nominations aux commissions conciliaires parues dans *L'Osservatore Romano* depuis les informations publiées dans la *N.R.Th.*; 1961, p. 198-199. Les dates insérées entre parenthèses renvoient au numéro correspondant de *L'Oss. Rom.*

Commission centrale.

MEMBRES : Son Em. Rév.me le card. Clément Micara, vicaire de Sa Sainteté pour le diocèse de Rome; Son Em. Rév.me le card. Louis Traglia, pro-vicaire de Sa Sainteté pour le diocèse de Rome (19.2.61).

Commission théologique.

MEMBRE : Son Exc. Rév.me Mgr Maurice Roy, archev. de Québec (23.61).

CONSULTEURS : RR.PP. Philippe de la Trinité, O.C.D., Ernest Vogt, S. J. et Narcisse Garcia, C.M.F. (23.61).

Commission des évêques et du gouvernement des diocèses.

MEMBRE : Son Exc. Rév.me Mgr Jean Villot, év. coadj. de Lyon (12.3.61).

CONSULTEUR : Son Exc. Rév.me Mgr Léon-Richard Smith, év. aux. de Buffalo (23.61).

Commission pour la discipline du clergé et du peuple chrétien.

MEMBRE : R.P. Guillaume Mohler, S.A.C. (24.2.61).

CONSULTEURS : Son Exc. Rév.me Mgr Charles P. Greco, év. d'Alexandrie; R.P. Jean-François Motte, O.F.M. (23/24.1.61); MM. les abbés Hugo Aufderbeck et Jean Catti (12.3.61).

Commission des Religieux.

MEMBRE : R.P. Jérôme Grasser, O.S.B. (23/24.1.61).

CONSULTEURS : RR.PP. André Guay, O.M.I. et Gérard Escudero, C.M.F. (23/24.1.61); R.P. Jean M. Mix, C.R. (22.2.61).

Commission pour la discipline des Sacrements.

MEMBRES : Mgr Jacques Denis; RR.PP. Antoine Delchard, S. J., Jean Visser, C.S.S.R., et Antoine Peinador, C.M.F. (23.61).

CONSULTEUR : R.P. Charles Rahner, S. J. (23.3.61).

Commission de la liturgie.

MEMBRES : Son Exc. Rév.me Mgr Simon-Conrad Landersdorfer, év. de Passau; Mgr Henri Cattaneo; R.P. A.-M. Roguet, O.P. (12.3.61).

CONSULTEURS : Mgr Ernest Moneta Caglio; M. l'abbé Balth. Fischer (12.3.61).

Commission des études et des séminaires.

MEMBRES : LL. Exc. Rév.mes NN.SS. Vincent-Marie Jacono, év. tit. de Patara, et François Bertoglio, év. tit. de Paro (22.2.61).

CONSULTEURS : M. l'abbé Joseph-Marie Albareda-Herrera, de l'Opus Dei (22.2.61) et le R.P. Laurent Suarez, des « Scuole Pie » (23.61); Mgr Eric Kleinedam et M. l'abbé Louis Bettazzi (12.3.61).

Commission pour les Missions.

CONSULTEURS : Son Exc. Rév.me Mgr Célestin-Joseph Damiano, archev.-év. de Camden; RR.PP. François Legrand, C.I.C.M., et Louis Bisoglio, C.M. (23.61).

Commission pour l'apostolat des laïcs.

MEMBRES : Mgr Ferdinand Prosperini; R.P. Joseph Menichelli, C.M. (23/24.1.61).

CONSULTEURS : NN.SS. Charles-Edouard Bourgeois et Guillaume-F. Kelly (23.61); R.P. Pierre Richards, C.P. (22.2.61).

Secrétariat de la presse et des spectacles.

CONSULTEURS : Mgr Arthur H. Ryan (12.3.61); Mgr F. Vallainc (18.3.61).

Secrétariat pour l'union des chrétiens.

MEMBRES : LL. Exc. Rév.mes NN.SS. Gérard M. F. Velsen, év. de Kroonstadt (23/24.1.61) et Thomas Holland, év. coadj. de Portsmouth (23.61); Rév.me P. Abbé Léon von Rudolf, O.S.B. (23/24.1.61); Mgr Henri Ervers (22.2.61).

CONSULTEUR : M. l'abbé Pierre Michalon, P.S.S. (23/24.1.61); R. P. Werner Becker, de l'Oratoire (12.3.61).